



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/RES/48/194
18 janvier 1994

Quarante-huitième session
Point 99 c de l'ordre du jour

RESOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/48/725)]

48/194. Conférence des Nations Unies sur les stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et les stocks de poissons grands migrants

L'Assemblée générale,

Réaffirmant sa résolution 47/192 du 22 décembre 1992 concernant la Conférence des Nations Unies sur les stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et les stocks de poissons grands migrants (la Conférence),

Notant que la Conférence a tenu sa session d'organisation à New York du 19 au 23 avril 1993 et sa deuxième session, à New York également, du 12 au 30 juillet 1993,

Notant avec satisfaction que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a accepté d'établir deux documents d'information, l'un relatif à une approche prudente pour la gestion des pêcheries et l'autre à la notion de rendement constant maximum,

Se félicitant du rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés par la Conférence en 1993 1/,

Prenant note de la recommandation que la Conférence lui a adressée, telle qu'elle figure dans le rapport de la Conférence sur sa deuxième session 2/, au sujet de la tenue en 1994 de deux autres sessions de façon que la Conférence puisse achever ses travaux,

1/ A/48/479.

2/ A/CONF.164/16 et Corr.1, par. 25 a.

Convaincue qu'une participation aussi large que possible à la Conférence est importante pour assurer le succès de ses travaux,

1. Note les progrès réalisés par la Conférence des Nations Unies sur les stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et les stocks de poissons grands migrants;

2. Réaffirme que la Conférence devrait achever ses travaux avant la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale;

3. Approuve la convocation à New York de deux autres sessions de la Conférence, qui se tiendraient du 14 au 31 mars 1994 et du 15 au 26 août 1994, conformément à la recommandation de la Conférence;

4. Prie le Secrétaire général de fournir les services nécessaires à ces deux sessions de la Conférence, de façon que celle-ci puisse tenir deux séances simultanées durant les sessions;

5. Demande de nouveau aux gouvernements et aux organisations régionales d'intégration économique de contribuer au fonds bénévole créé en application du paragraphe 9 de la résolution 47/192 de l'Assemblée générale pour aider les pays en développement, notamment ceux qui sont le plus intéressés par le sujet de la Conférence, et en particulier les moins avancés d'entre eux, à participer pleinement et effectivement à la Conférence, et exprime sa gratitude pour les contributions qui ont déjà été versées au fonds;

6. Prie le Secrétaire général de faire distribuer aux délégations aussitôt que possible les documents d'information établis par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture;

7. Prie également le Secrétaire général de lui présenter à sa quarante-neuvième session le rapport final sur les travaux de la Conférence;

8. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-neuvième session, au titre de la question intitulée "Application des décisions et recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement", la question subsidiaire intitulée "Utilisation durable et conservation des ressources biologiques marines en haute mer : Conférence des Nations Unies sur les stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et les stocks de poissons grands migrants".

86e séance plénière
21 décembre 1993